

## PERMIS DE BRÛLAGE 2015

SERVICE INCENDIE CONSERNÉ: \_MRC de la Mitis \_\_\_MONT-JOLI \_\_\_31\_\_\_\_

VILLE OU MUNICIPALITÉ :	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
NOM:	JEAN-PIERRE RENAUD
ADRESSE :	223, RANG 4 EST
	ST-JOSPEH-DE-LEPAGE
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :	418-775-4912
PERSONNE RESPONSABLE :	JEAN-PIERRE RENAUD
TYPE DE FEU :	BROUISSAILLE
PERMIS DONNÉ PAR :	TAMMY CARON
PERMIS DÉBUTANT LE (DATE ET HEURE) :	8H00 À 18H00
	4 MAI
PERMIS SE TERMINANT LE (DATE ET HEURE) :	8H À 18H00
	5 MAI

RETOURNER CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI PAR COURRIEL <u>rgagnon@mitis.qc.ca</u> . Merci.

## CE QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE BRÛLER

TOUS LES RÉSIDUS CONSIDÉRER NATURELS : BOIS NON-TRAITÉ, BOIS DE GRANGE NON PEINTURER BRANCHAILLE, FEUILLES...

## IL EST INTERDIT DE BRÛLER

DES MATIÈRES TOXIQUES : CONTENANTS D'HUILE, D'ESSENCE, PEINTURE, PNEUS ET TOUT MATÉRIELS AYANT QUELCONQUE PRODUITS CHIMIQUES : CES MATIÈRES PEUVENT ÊTRE APPORTÉES À L'ÉCO CENTRE DE LA MTIS 418-785-0055

C'EST GRATUIT!